

Impuissance des représentants des parents à faire des propositions.

- Intervention des pouvoirs publics

Nombreux contacts entre le principal et l'Inspection académique, entre le principal et la municipalité.

Démarches effectuées par le maire auprès du commissariat central et de la préfecture.

2.3. La première réponse : une table ronde des intéressés

Sous l'égide de la municipalité et de l'Éducation nationale, en accord avec la préfecture, est organisée au collège M. S. une table ronde sur la sécurité rassemblant toutes les parties concernées :

- ville : adjoint au maire chargé de l'éducation, conseiller municipal du quartier, directeur du service éducation-enseignement, chargé de mission prévention de la délinquance ;
- Éducation nationale : inspecteur d'académie, chargé de mission « sécurité à l'école », principal du collège M. S., coordonnateur de la ZEP, 5 représentants du personnel (dont les deux délégués syndicaux), AS scolaires, et éducateurs spécialisés.
- parents d'élèves : 3 représentants élus des parents et 2 parents parmi les plus « réactifs » ;
- élèves : 4 délégués de classe ;
- justice : procureur au tribunal ;
- police nationale : commissaire central, correspondant départemental pour les violences scolaires.

La table ronde permet à chacun de s'exprimer, d'objectiver les problèmes, et de décider d'un programme expérimental d'action pour la sécurité, que les pouvoirs publics s'engagent à financer dans le cadre des mesures prises par le gouvernement pour renforcer les conditions de sécurité dans les établissements scolaires.

Un groupe de pilotage, composé des responsables, est constitué, ainsi qu'un groupe opérationnel, dont la mission est d'élaborer des projets d'action.